



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 FEVRIER 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal :	49
Membres en exercice	48
Membres présents	36
Membres excusés et représentés	9
Membres absents non représentés	4

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

1 Installation d'un conseiller municipal (en remplacement d'un conseiller démissionnaire)

Monsieur Roméo DE AMORIM de la liste « Ensemble pour Saint-Maur » a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal

1bis Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, M. Yves DAYAN, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, Maires-Adjoints,
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, Mme Dominique MONIN, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Catherine RITVO, M. Luc GRAS, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, Melle Yasmine CAMARA, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, M. Philippe VIDONI, Conseillers municipaux.

Etaient Absents excusés et représentés :

Monsieur Gérard ALLOUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BERRIOS, Madame Pascale CHEVRIER qui a donné pouvoir à Madame Annie BIGAND, Madame Muriel DEVAUX qui a donné pouvoir à Madame Dominique MONIN, Monsieur Jacques-Nicolas de WECK qui a donné pouvoir à

Madame Geneviève GAUTRAND, Monsieur Jean PLAGNE qui a donné pouvoir à Monsieur Henri PLAGNOL, Madame Anne DAVID qui adonné pouvoir à Madame Nicole CERCLEY, Monsieur Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques LEROY, Monsieur Paul BIARD qui a donné pouvoir à Madame Catherine DISTINGUIN, Monsieur Guy DELOCHE qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe ROSAIRE.

Etaient absents non représentés :

Mme Sabine CHABOT, Mme Carole DRAI, M. Jean-Bernard THONUS, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY,

Au cours de la séance :

M. Guy DELOCHE entre au point 2, M. Gérard ALLOUCHE entre au point 3, Mme Sabine CHABOT entre au point 3, Mme Sabine CHABOT quitte la séance au point 9, Mme Geneviève GAUTRAND quitte la séance au point 9 avec le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK, Mme Sabine CHABOT entre au point 10, Mme Geneviève GAUTRAND entre au point 10 avec le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK, M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 11, M. Claude SOUSSY entre au point 12, M. Philippe VIDONI quitte la séance au point 13, M. Philippe VIDONI entre au point 14, Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 19, M. Gérard ALLOUCHE quitte la séance au point 21, M. Gérard ALLOUCHE entre au point 25,

2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2011

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2011

Unanimité

3 **Vœu relatif à l'avenir de la plate-forme d'Orly dans le cadre des travaux de la Commission stratégique sur l'avenir de l'aéroport d'Orly**

ARTICLE I : Demande aux pouvoirs publics de respecter les engagements du « Grenelle de l'Environnement » et de donner la priorité absolue à la réduction des nuisances sonores et des atteintes à l'environnement et à la santé subies par les populations riveraines de l'aéroport d'Orly

ARTICLE II : Exige des garanties claires sur le maintien des couloirs aériens actuels ainsi que des spécificités du statut de l'aéroport d'Orly, notamment du plafonnement du nombre de mouvements annuels,

ARTICLE III : Demande l'allongement de la durée du couvre-feu à Orly, de 23h à 6h30,

ARTICLE IV : Demande à l'Etat d'étudier toutes les solutions qui permettraient de faire face à la hausse du transport aérien sans pénaliser davantage les populations riveraines ; que dans ce cadre, doit être expertisé le scénario du transfert d'Orly au profit d'un nouvel aéroport qui ne serait pas en zone urbaine ; qu'un tel projet doit être envisagé dans la perspective du Grand Paris avec toutes ses conséquences en termes de construction de logements, de création d'emplois et de rééquilibrage du territoire,

ARTICLE V : Autorise Monsieur le Maire à diligenter toute action à destination des pouvoirs publics et toute information en direction des Saint-Mauriens

42 Pour

4 Contre (M. Jean-François LE HELLOCO, M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

3bis **Ajout d'un point à l'ordre du jour compte tenu de l'urgence: Vœu du Conseil Municipal de Saint-Maur-des-Fossés : refus de la densification massive et uniforme**

Autorise le Maire de Saint-Maur-des-Fossés à engager tous les moyens utiles :

- pour faire respecter le principe de libre administration des communes ;
- pour maintenir l'esprit de notre POS dans tous les documents d'urbanisme susceptibles d'être élaborés ;
- pour mettre en œuvre le Contrat de Mixité Sociale signé entre la Ville et l'Etat ;
- pour œuvrer dans l'élaboration de nos documents réglementaires (PLH, PLU...) de manière à se prémunir contre la construction massive de plus de 9000 habitations pour atteindre le taux de 30% de logements sociaux ;
- pour refuser une majoration systématique et uniforme de 30% du COS et mettre en œuvre un dispositif maîtrisé et différencié respectueux du caractère de nos quartiers ;
- pour informer et mobiliser les Saint-Mauriens pour la défense de l'urbanisme et du cadre de vie de Saint-Maur

43 Pour

3 Ne prennent pas part au vote (M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

ADMINISTRATION GENERALE

4 **Désignation des représentants supplémentaires du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration du collège Louis Blanc**

ARTICLE I : Il est procédé à l'élection au scrutin secret des trois représentants de la Commune et de leurs suppléants appelés à siéger au conseil d'administration du collège Louis BLANC

Sont candidats :

Titulaires :

M. Joseph GICQUEL, Maire-Adjoint
Mme Valérie FIASTRE, Conseiller Municipal
Mme Dominique MONIN, Conseiller Municipal
M. Guy DELOCHE, Conseiller Municipal

Suppléants :

Mme Muriel DEVAUX, Maire-Adjoint
Mme Annie BIGAND, Maire-Adjoint
Mme Laurence COULON, Maire-Adjoint
M. Philippe VIDONI, Conseiller Municipal

Bulletins trouvés dans l'urne :	46
Blancs et nuls :	8
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue :	23

Obtiennent :

Titulaires :

M. Joseph GICQUEL : 35 voix
Mme Valérie FIASTRE : 35 voix
Mme Dominique MONIN : 33 voix
M. Guy DELOCHE : 5 voix

Suppléants :

Mme Muriel DEVAUX : 35 voix
Mme Annie BIGAND : 35 voix
Mme Laurence COULON : 33 voix
M. Philippe VIDONI : 4 voix

ARTICLE II : Sont élus représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés appelés à siéger au Conseil d'administration du collège Louis BLANC :

Titulaires :

M. Joseph GICQUEL, Maire-Adjoint
Mme Valérie FIASTRE, Conseiller Municipal
Mme Dominique MONIN, Conseiller Municipal

Suppléants :

Mme Muriel DEVAUX, Maire-Adjoint
Mme Annie BIGAND, Maire-Adjoint
Mme Laurence COULON, Maire-Adjoint

4bis Election des représentants du Conseil Municipal auprès des conseils d'école : Ecole maternelle Schaken

ARTICLE UNIQUE : Désigne, pour la durée du mandat en cours, Madame Nicole CERCLEY, Maire-Adjoint, en tant que représentant de la commune auprès du conseil d'école de l'école maternelle SCHAKEN

35 Pour

3 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

8 Ne prennent pas part au vote (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

5 Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés - Remplacement de M. Christian GITIAUX

Décide de nommer Monsieur Jean COGNET en lieu et place de Monsieur Christian GITIAUX au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés

35 Pour

7 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

4 Abstentions (Mme Valérie CHAZETTE, M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

6 Renouvellement de l'adhésion de la commune à la Maison de Justice et du Droit du secteur intercommunal située à Champigny-sur-Marne

ARTICLE I : décide d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la commune à la Maison de Justice et du Droit du secteur intercommunal de Champigny-sur-Marne pour les années 2011 et 2012.

ARTICLE II : précise que la dépense correspondante sera imputée sur un crédit à ouvrir au Budget Primitif des exercices 2012 et 2013

Unanimité

7 Rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Saint-Maur-des-Fossés

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, pour l'année 2011

Dont acte unanime

FINANCES COMMUNALES

8 Débat d'Orientation Budgétaire

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2012

Dont acte unanime

9 Fixation de la base minimum de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) pour les redevables réalisant moins de 10000 euros de recettes ou de chiffre d'affaires hors taxes pour 2012

ARTICLE I : Décide de réduire la base minimum de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) des redevables réalisant moins de 10 000 euros de recettes ou de chiffre d'affaires hors taxes de 48,8% correspondant à une nouvelle base minimum de 2 500 euros pour 2012.

ARTICLE II : Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la Direction Générale des Finances Publiques du Val de Marne par l'intermédiaire des services de la préfecture

Unanimité

10 Communication sur l'état de la dette au 31 décembre 2011

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la communication sur l'état de la dette au 31 décembre 2011 présentée dans le cadre de la Charte de bonne conduite en matière d'emprunts, approuvée par la délibération du conseil municipal du 25 mars 2010

Dont acte unanime

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

11 Autorisation de signer un contrat de reprise des piles et accumulateurs usagés collectés dans la déchèterie avec la société COREPILE

ARTICLE I : Décide de retenir la société COREPILE comme filière de reprise des piles et accumulateurs usagés collectés dans la déchèterie ;

ARTICLE II : Approuve le contrat de reprise à signer avec la société COREPILE ;

ARTICLE III : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit contrat et toutes pièces et documents y afférent

Unanimité

12 Autorisation de signer les conventions relatives aux lampes usagées issues du circuit municipal avec les sociétés RÉCYLUM et OCAD3E

ARTICLE I : Approuve les conventions à signer avec les sociétés Récyllum et OCAD3E pour la reprise des lampes usagées issues du circuit municipal ;

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes pièces et documents y afférent

Unanimité

13 Programme de travail « énergie-climat » 2012-2013 et adhésion à l'agence de l'énergie du Val de Marne Vitry-CAUE 94

ARTICLE I : Approuve le programme de travail « énergie-climat » 2012-2013

ARTICLE II : Approuve l'adhésion à l'Agence locale de l'énergie Val de Marne Vitry – CAUE 94

ARTICLE III : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et l'Agence de l'énergie Val-de-Marne Vitry – CAUE 94 qui lie les signataires sur trois ans pour une participation annuelle de 19 059,25 euros

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

14 Autorisation de signer une convention d'étude avec la RATP pour l'aménagement du parvis de la gare de la Varenne

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à contracter avec la RATP en vue de procéder à cette étude et signer les documents s'y rapportant

Unanimité

15 Bilan de la concertation préalable au projet de modification de la ZAC des Facultés avant enquête publique

A-- Approbation du bilan de concertation préalable à la modification du projet d'aménagement de la ZAC des facultés

ARTICLE UNIQUE : approuve le bilan de la concertation préalable à la modification du projet d'aménagement de la Z.A.C. des Facultés

43 Pour

3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

B--Arrêt du projet en retenant le parti d'aménagement « jardin habité » et soumission à enquête publique, dans le cadre de la procédure de déclaration de projet

ARTICLE UNIQUE : arrête le projet en retenant le parti d'aménagement « Jardin habité » (tel que figuré sur le plan masse indicatif ci-joint en annexe 3) et décide de le soumettre à enquête publique, dans le cadre de la procédure de déclaration de projet

43 Pour

3 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

C-- Autorisation donnée au maire de poursuivre la procédure de déclaration de projet relative à la modification de la ZAC des facultés en soumettant le projet tel qu'arrêté à enquête publique

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de déclaration de projet relative à la modification de la Z.A.C. des Facultés en soumettant le projet tel qu'arrêté à enquête publique

43 Pour

3 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

DOMAINES

16 Autorisation donnée au Maire de signer un bail dans le cadre de l'installation d'une Maison d'Assistants Maternels dans une propriété située 42 avenue Pierre Sémard à Saint-Maur-des-Fossés

Approuve l'installation d'une Maison d'Assistants Maternels (M.A.M.) dans le pavillon situé au 42 avenue Pierre Sémard, d'une superficie utile de 226,10 m², pour un loyer d'un montant de 35 520 € hors charges, plus une commission d'agence de 3 588 € TTC.

Dit que Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le bail à intervenir et tout document nécessaire associé.

Décide que les dépenses correspondantes seront imputées sur un crédit à ouvrir au budget de la Commune pour chacun des exercices 2012 à 2015

35 Pour

11 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

17 Cession à l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés de la propriété constituée de 26 lots de copropriété sise 24, rue Washington à Saint-Maur-des-Fossés

Décide la cession de l'ensemble des lots n°1 à 26 constituant la propriété sise 24, rue Washington à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée BK 86 d'une superficie totale de 401 m², à l'office publique de l'habitat de Saint-Maur-des-Fossés, au prix de 910 000 €.

Dit que Monsieur le Maire ou son représentant, est autorisé à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

Décide que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2012

Unanimité

ENSEIGNEMENT – SPORTS ET AFFAIRES CULTURELLES

- 18 **Attribution de dotations lors des concours équestres organisés par la ville de Saint-Maur-des-Fossés et modification des droits d'engagement aux concours « G.I.C.E »**

ARTICLE I : Décide de fixer à **60 300 euros** les dotations initiales des concours équestres organisés par la ville au cours de l'année 2012.

ARTICLE II : Autorise le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision, avant chaque concours, la répartition entre les différentes épreuves du montant fixé par délibération.

ARTICLE III : Autorise le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision, avant le concours « Grand National de C.S.O de Marolles », le montant et les modalités d'engagement à celui-ci.

ARTICLE IV : Autorise le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision lors de chaque épreuve le montant de la dotation attribuée, sans que le cumul des dotations effectives puisse dépasser **85 000 euros** pour l'année.

ARTICLE V : Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, chapitre 924/414 article 6714 du budget de l'exercice 2012.

ARTICLE VI : Approuve l'application des règlements fédéraux en vigueur fixant la répartition des dotations entre les cavaliers et le montant des éventuels « prix créés » ou réductions de dotation.

ARTICLE VII : Modifie, à compter du 1^{er} avril 2012, les tarifs applicables aux usagers du Centre Hippique Municipal.

ARTICLE VIII : abroge à compter du 1^{er} avril 2012, les lignes I.4.1 à I.4.8 des tarifs adoptés lors du Conseil Municipal du 28 avril 2011

Unanimité

- 19 **Création d'un fonds de dotation pour les clubs sportifs**

A—Approbation du principe de création et du projet de statuts et autorisation donnée au maire de signer tous actes nécessaires s'y rapportant

ARTICLE I : Approuve le principe de la création d'un fonds de dotation dénommé « Pour le sport à Saint-Maur ».

ARTICLE II : Approuve le projet de statuts annexé à la délibération.

ARTICLE III : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la création d'un fonds de dotation dénommé « Pour le sport à Saint-Maur » ainsi que tous les actes en rapport avec l'objet de la présente délibération

34 Pour

11 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe

ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI)

B—Désignation des membres du conseil d'administration

ARTICLE I : Désigne, parmi le Conseil municipal, 5 représentants de la Ville de Saint-Maur au sein du Conseil d'Administration du fonds de dotation « Pour le sport à Saint-Maur » :

- Monsieur Bernard VERNEAU
- Monsieur Alain MERIGOT
- Madame Catherine RITVO
- Monsieur Roméo DE AMORIM
- Monsieur Philippe ROSAIRE

ARTICLE II : Autorise le Maire à désigner les 10 autres membres qui siégeront au conseil d'administration :

- 5 représentants du mouvement associatif sportif Saint-Maurien,
- 5 personnalités qualifiées

37 Pour

8 Ne prennent pas part au vote (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

AFFAIRES SOCIALES

- 20 **Avenant n°1 à l'accord partenarial signé le 17 janvier 2011 avec l'APAGL et LOGEO pour la mobilisation du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL) en faveur des agents municipaux**

ARTICLE I : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à l'accord partenarial entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés, l'APAGL, LOGEO pour la mobilisation du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL) en faveur des agents municipaux et tous documents se rapportant à cet accord.

ARTICLE II : Dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2012 et suivants de la ville

Unanimité

- 21 **Avenant n°1 à l'accord partenarial signé le 12 mars 2011 avec l'APAGL et LOGEO pour la mise en œuvre du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL) et la mobilisation du parc locatif privé en faveur des Saint-Mauriens (jeunes et foyers à revenus modestes)**

ARTICLE I : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N° 1 à l'accord partenarial entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés, l'APAGL, LOGEO pour la mise en œuvre du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL) et la mobilisation du parc locatif privé en faveur des saint-mauriens (jeunes et foyers à revenus modestes) et tous documents se rapportant à cet accord.

ARTICLE II : Dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2012 et suivants de la ville

Unanimité

MARCHES PUBLICS

- 22 **Avenant n°2 au marché de « Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 – lot 3 Matériel pour peintres, peinture et revêtement de sols (hors peinture routière) »**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de « Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la Ville de Saint Maur au cours de l'année 2011 – lot 3 Matériel pour peintres, peinture et revêtement de sols (hors peinture routière) » ayant pour unique objet le transfert de ce marché à la société PEINTURE COULEURS DECORATION dont le siège social se trouve 87, route de Cormeilles à 78500 SARTROUVILLE

Unanimité

- 23 **Appel d'offres ouvert relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine Caneton**

Autorisé Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine Caneton, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

COMMUNICATIONS

- 24 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Unanimité

- 25 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Unanimité

Séance levée à 0h55 le 17 février 2012.